

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PP-023 PROJET DE RÉSOLUTION**

Afin d'autoriser un échange de terrain (lot 1 989 882 et une partie du lot 1 094 256 contre le lot 2 602 915 du cadastre du Québec), l'aménagement du lot échangé en aire de stationnement et le réaménagement des aires de stationnement sur les lots 1 094 256, 1 094 267 et 1 094 268 du cadastre du Québec situés sur le boulevard Henri-Bourassa au coin du boulevard Lacordaire

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées, par la soussignée :

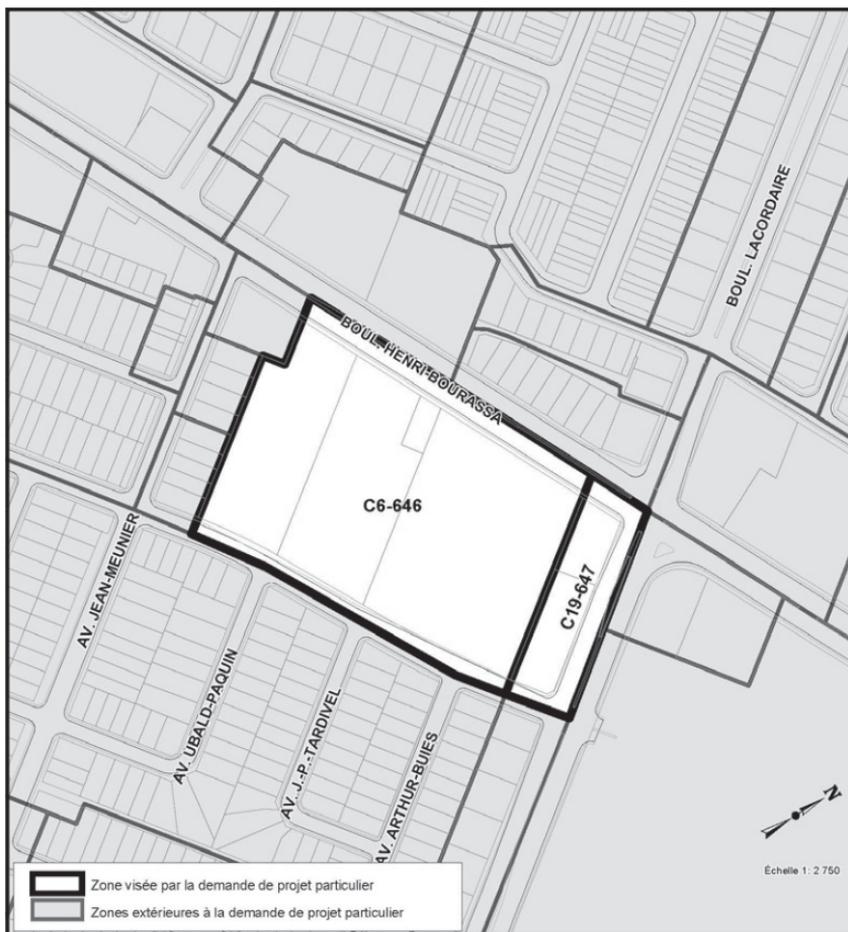
QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, a adopté lors de sa séance ordinaire du 9 mars 2015, le premier projet de résolution PP-023 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **LUNDI 13 AVRIL 2015, À 18 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de résolution, ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de résolution vise à autoriser un échange de terrain (lot 1 989 882 et une partie du lot 1 094 256 contre le lot 2 602 915 du cadastre du Québec), l'aménagement du lot échangé en aire de stationnement et le réaménagement des aires de stationnement sur les lots 1 094 256, 1 094 267 et 1 094 268 du cadastre du Québec situés sur le boulevard Henri-Bourassa au coin du boulevard Lacordaire.

Ce projet de résolution contient cinq (5) dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise la zone décrite ci-dessous :



QUE ce projet de résolution ainsi que l'illustration par croquis de la zone concernée peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, au 4243, rue de Charleroi, pendant les heures d'affaires, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 17 mars 2015

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement